

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 7 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 25

L’an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Étaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA,
Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE,
Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHATELAIN

(Procuration à Mme BAUDRY)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIM

M. MARCIN

Mme BIGLIONE

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

Acquisition d’une parcelle AH 341 dans le secteur des Biaunes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention passée avec la SAFER d’Île de France en date du 8 janvier 2008,

CONSIDERANT le projet communal de préserver le secteur dit des Biaunes afin d’en faire un espace naturel,

CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir cette parcelle,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AH 341 de 212m² pour un montant de 1 999.66€.

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer les actes et les documents se rapportant à cette cession par voie amiable.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 18 mars deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Annexes :

- Courrier de la SAFER

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20240318-2024-DEL-19-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024